



**GOVERNEMENT DE WALLONIE**  
Séance du 29 octobre 2020

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Sylvain JONCKHEERE**  
Porte-parole  
Cabinet du Ministre-Président de Wallonie  
0495/74.97.40  
[sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)



## **TABLE DES MATIERES**

Yvon Englert désigné Délégué général 'Covid-19' de la Wallonie .....	3
La Wallonie renforce l'équipement informatique de ses écoles secondaires et de ses Espaces Publics numériques.....	4
Stratégie régionale de mobilité – transport de marchandises .....	6
La Wallonie propose des places d'accueil pour soulager les hôpitaux et héberger des patients qui nécessitent un suivi médical léger.....	7
Déchéance de mandats.....	9
Renforcement des contrôles dans les abattoirs .....	10



## Yvon Englert désigné Délégué général 'Covid-19' de la Wallonie

Face à l'importance de la crise de la Covid-19, le Gouvernement a décidé de créer une cellule dédiée à la lutte contre cette pandémie. Il a désigné à sa tête Yvon Englert en tant que Délégué général « Covid-19 » de la Wallonie.

Médecin spécialiste, détenteur d'un doctorat de l'Université Libre de Bruxelles et d'un MBA en Executive Health de l'École des Hautes Études en Santé Publique de Rennes, Professeur d'université, Yvon Englert a été successivement Chef de service à l'hôpital Érasme et Directeur du Laboratoire de recherches en reproduction humaine et doyen de la faculté de médecine puis Recteur de l'ULB. Il a présidé le conseil d'administration du FNRS. Il aligne un parcours scientifique, académique et institutionnel de très haut niveau.

Actuellement Pro-Recteur de l'ULB, Yvon Englert a accepté de piloter la cellule spécifique chargée d'accompagner le Gouvernement, l'AViQ et les services administratifs wallons dans la gestion de la crise de la Covid-19. Il assumera, avec la cellule qu'il dirigera, un rôle de conseil scientifique et de représentation du Gouvernement. Il s'agira notamment d'assurer et de renforcer le suivi quotidien de l'épidémie, de formuler des propositions quant aux mesures à adopter pour enrayer la propagation du virus, de favoriser une communication claire et transparente vis-à-vis des citoyens concernant les mesures de protection à appliquer, et ce en collaboration avec les équipes des cabinets concernés, de l'AViQ et des services administratifs wallons.

Pour Elio Di Rupo, Ministre-Président, et Christie Morreale, Ministre de la Santé : *« C'est un très grand bénéfice pour la Wallonie qu'Yvon Englert vienne épauler le travail du Gouvernement. Son parcours d'excellence, son expertise médicale et de gestion d'une grande université, sa connaissance fine des rouages institutionnels, sa profonde humanité, reconnue par toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyé, nous seront extrêmement précieux dans la situation de crise que nous connaissons. »*

---

### **CONTACT PRESSE :**

**Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO**

0495/74.97.40 – [sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)

**Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE**

0479/44.25.36 – [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)



## **La Wallonie renforce l'équipement informatique de ses écoles secondaires et de ses Espaces Publics numériques**

**En raison du contexte de crise sanitaire, le Gouvernement de Wallonie, sur proposition du Ministre du Numérique Willy BORSUS, a décidé de déployer un plan d'équipement spécifique complémentaire dans les établissements de l'enseignement secondaire, ainsi que dans les Espaces publics numériques labellisés (EPN).**

Depuis 1998, la Wallonie veille à faciliter l'utilisation du numérique dans les écoles de la Région afin de promouvoir tant l'acquisition des compétences numériques par les élèves et étudiants que la mise en œuvre de méthodes pédagogiques qui facilitent les apprentissages.

C'est notamment l'objectif majeur du programme « École numérique de Digital Wallonia ». Pour rappel, ce programme a déjà permis d'équiper plus de 2400 équipes pédagogiques, ce qui représente un investissement 34 millions d'euros et plus de 48.000 équipements numériques fournis aux écoles.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a démontré qu'en cas d'impossibilité d'enseignement en présentiel, le numérique restait pratiquement le seul canal permettant de maintenir un contact efficace entre enseignants et apprenants et de garantir un accès à l'éducation.

A cette fin, de nombreux enseignants ont déjà fait preuve d'adaptation lorsque cela s'avérait nécessaire en utilisant notamment leur propre matériel informatique lors de la première vague de la maladie.

Ainsi, pour répondre à l'urgence de ce contexte inédit et faciliter l'organisation de cours à distance, une intervention de 2.500 € est accordée pour chacune des implantations des établissements secondaires ordinaires ou spécialisés implantés en Wallonie, par tranche de 500 élèves, afin de permettre l'acquisition du matériel minimal adéquat pour la captation et la transmission de cours à distance.

Au total, 2.427.500 € seront donc mis à disposition des établissements scolaires de Wallonie pour l'achat exclusif d'équipements numériques destinés à des fins pédagogiques et au bénéfice des étudiants.

Les directions des 465 établissements concernés par ce plan d'urgence seront personnellement contactées pour les inviter à manifester leur intérêt. Compte tenu de l'urgence et pour que la subvention soit liquidée dans les meilleurs délais, il leur est demandé de se manifester impérativement avant le 20 novembre prochain.

*«L'éducation et la formation sont primordiales. Cela représente le socle et le fondement même du développement de tout individu. Ce matériel numérique permettra à de nombreux*



*professeurs de pouvoir dispenser leurs cours et à diminuer le risque de retard des élèves dans leurs apprentissages multiples », indique Willy Borsus.*

### **Plan d'équipement des Espaces publics numériques (EPN) labellisés de Wallonie**

En parallèle à cette mesure tout à fait inédite, le Gouvernement wallon entend renforcer l'équipement et l'offre de service des Espaces publics numériques (EPN) labellisés de Wallonie pour répondre à la fracture numérique et à l'accélération forcée de la numérisation de notre société.

Actuellement, 167 EPN sont actifs en Wallonie et proposent un accompagnement numérique adapté aux 60.000 citoyens de tous âges. Cela représente, en termes d'affluence, 240.000 visites effectuées dans des EPN en 2019.

La crise sanitaire a mis en évidence l'impérieuse nécessité de répondre encore plus rapidement à l'un des constats qu'avait révélé le dernier baromètre de maturité numérique des wallonnes et des wallons de l'Agence du Numérique : 20% des citoyens wallons de 15 ans et plus sont en délicatesse face à l'usage du numérique.

Pour cette raison et au regard de la situation actuelle, une subvention de 15.000 € sera accordée à chaque Espace public numérique (EPN) labellisé de Wallonie afin de lui permettre d'acquérir un équipement moderne répondant plus adéquatement aux exigences des évolutions d'usages des publics les plus touchés par la fracture numérique.

Cette ambition prend une dimension encore plus nécessaire dans le contexte de la crise sanitaire. Elles seront au cœur du plan de relance de la Wallonie.

*« Nous avons fait de l'inclusion numérique l'une de nos priorités au travers de la stratégie Digital Wallonia. Plus que jamais, des dispositifs d'accompagnement à l'apprentissage du numérique ou des structures qui mettent du matériel informatique à disposition sont nécessaires. Il faut désormais répondre encore plus rapidement, au regard de la crise sanitaire qui frappe tous les ménages, à ce besoin de connexion Internet devenu totalement essentiel. », ajoute le Ministre.*

---

#### **CONTACTS PRESSE :**

**Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS**

0477/38.45.01 – [pauline.bievez@gov.wallonie.be](mailto:pauline.bievez@gov.wallonie.be)



## Stratégie régionale de mobilité – transport de marchandises

**Le Gouvernement de Wallonie, sur proposition du Ministre de la Mobilité, Philippe Henry, a adopté définitivement le volet relatif au transport des marchandises de la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM).**

Cette stratégie a fait l'objet d'une consultation constructive et réussie auprès du Conseil Economique et Social de Wallonie, le pôle de compétitivité « Logistics in Wallonia » ou encore Infrabel. Elle est par ailleurs en parfait accord avec les ambitions affichées par le Gouvernement fédéral qui œuvre pour un doublement du fret ferroviaire d'ici 2030. Tous ces éléments laissent présager d'une collaboration de qualité avec l'ensemble des acteurs du secteur lors la prochaine étape de ce travail qui débute dès à présent : la rédaction du plan d'actions répondant à cette note d'orientation.

Le document fixe en effet les orientations nécessaires au transport de marchandises afin d'assurer sa fonction essentielle pour l'économie wallonne tout en répondant aux enjeux climatiques et de mobilité auxquels nous sommes confrontés. Les principaux objectifs affichés sont le report du transport routier de marchandises vers le fluvial et le ferroviaire, une amélioration de l'efficacité du transport, une réduction des nuisances ou encore une maîtrise de la demande.

La SRM se base sur la structure de la vision FAST et s'articule autour de trois chapitres :

- Gouvernance : mise en place d'un pilotage qui garantisse la conformité des choix par rapport à la vision.
- Demande de mobilité : orientation des choix et comportements des acteurs par la sensibilisation, la législation et la fiscalité.
- Offre de mobilité : proposer des infrastructures et des niveaux de services adaptés à l'évolution souhaitée du transport

La mise en place des premières mesures qui seront esquissées dans ce plan d'actions est prévue dès mi-2021.

---

### **CONTACT PRESSE :**

**Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY**

0486/32.35.34 – [sandra.guily@gov.wallonie.be](mailto:sandra.guily@gov.wallonie.be)



## **La Wallonie propose des places d'accueil pour soulager les hôpitaux et héberger des patients qui nécessitent un suivi médical léger**

L'afflux de patients atteints de Coronavirus dans les hôpitaux ne cesse de croître, l'évolution de l'épidémie est galopante, menaçant l'accès des soins pour tous et éprouvant les professionnels de la santé.

Au vu de la situation, le Gouvernement de Wallonie, sur proposition de la Ministre de la Santé, Christie Morreale, a marqué son accord pour libérer une première vague de **168 places** afin de prendre en charge des patients COVID-19 positifs, qui ne nécessitent plus qu'un suivi médical léger et qui peuvent sortir de l'hôpital. En accord avec le corps médical, ces derniers pourront être accueillis dans des centres de convalescence et de revalidation, qui offrent des services de soins de qualité et dans le strict respect des règles sanitaires.

*« Ce système doit à la fois permettre de soulager d'urgence les hôpitaux et continuer d'offrir des soins de qualité aux personnes qui se remettent d'une hospitalisation de covid-19 et qui ne peuvent pas encore rentrer chez elles. Ces opérations se feront sous une supervision médicale et en parfaite collaboration avec les hôpitaux et ces structures de convalescence »,* souligne Christie Morreale.

Concrètement, dès lundi, les structures suivantes commenceront à ouvrir des places :

- **Le centre de convalescence des « Heures Claires » à Spa** ; 20 lits seront activés dès mercredi. Une ouverture de 30 lits supplémentaires est prévue pour le 12 novembre. L'établissement pourra mettre à disposition une capacité maximale de 50 lits de convalescence.
- **Le centre de revalidation des mutualités chrétiennes à Spa-Nivezé** : 15 lits seront activés dès lundi avec une augmentation par tranche de 15 lits toutes les semaines pour atteindre, à terme, une capacité maximale de 88 lits ;
- **Le centre de convalescence de la Maison de Mariemont à Morlanwelz** : 15 Lits seront activés dès mardi et 15 lits supplémentaires à partir du 14 novembre, soit un total de 30 places.

Ces trois structures pourront déjà proposer 50 lits dès la semaine prochaine, 110 lits disponibles dans deux semaines pour atteindre les 168 places d'ici quelques semaines.

Dans la pratique, ces établissements de soins respecteront scrupuleusement les règles sanitaires et prévoiront notamment une aile autonome, totalement indépendante, du personnel uniquement dédié à ces soins et, bien évidemment, une stricte application des mesures d'hygiène.

Ces places, libérées par convention avec la Wallonie, seront disponibles pour une durée de deux mois, pour les mois de novembre et décembre 2020, avec possibilité de prolongation si nécessaire. Elles permettront une prise en charge adéquate des personnes de 1 à 3 semaines maximum avant que ces dernières ne rejoignent leur domicile.

En fonction de la répartition des compétences, le coût de ces structures intermédiaires sera réparti entre le fédéral et les entités fédérées : le fédéral prenant en charge les soins via une convention INAMI et les entités fédérées le reste de l'encadrement (hébergement, logistique, alimentation, hygiène, lien avec les familles...).



683.000 euros seront dégagés par la Wallonie pour mettre en œuvre cette mesure.

*« Avec cette mesure, la Wallonie apporte des solutions et vient en soutien au fédéral en pour désengorger les hôpitaux. La solidarité est le maître mot de cette crise », conclut Christie Morreale.*

---

**CONTACT PRESSE :**

**Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE**

0479/44.25.36 – [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)





## Déchéance de mandats

Sur la proposition du ministre des Pouvoirs locaux, le Gouvernement wallon a décidé, le 17 septembre, de poursuivre la procédure de sanction à l'égard de 254 mandataires qui n'avaient pas encore rentré la déclaration 2019 de mandats, de fonctions et de rémunération (pour l'exercice 2018).

Le 29 septembre 2020, la direction du contrôle des mandats du SPW a notifié aux titulaires d'un mandat originaire qui se trouvaient en défaut de déclaration 2019, les faits de nature à entraîner la déchéance de leur mandat actuellement en cours.

Ce 29 octobre, considérant qu'en ne remettant pas leur déclaration de mandats, de fonctions et de rémunération, ces mandataires rendent impossible le contrôle démocratique relatif au cumul des mandats et aux plafonds de rémunération, le Gouvernement wallon a décidé de :

1. constater la déchéance des mandats originaires et des mandats dérivés des 25 titulaires d'un mandat originaire restant en défaut de dépôt de leur déclaration de mandats, de fonctions et de rémunération 2019 (exercice 2018) ;
2. prononcer, pour une période de six ans après la notification de sa décision, une inéligibilité au conseil communal, provincial et de l'action sociale, ainsi qu'une interdiction d'être titulaire d'un mandat pour les personnes non-élues, à l'encontre des 131 titulaires d'un mandat originaire restant en défaut d'avoir remis leur déclaration et qui ne sont plus titulaires d'un mandat pour lequel une déchéance peut être constatée.

---

### **CONTACT PRESSE :**

**Olivier Rubay | Porte-parole de Christophe COLLIGNON**  
0473/94.63.14 – [olivier.rubay@gov.wallonie.be](mailto:olivier.rubay@gov.wallonie.be)



## Renforcement des contrôles dans les abattoirs

Sur proposition de la Ministre en charge du Bien-être animal, Céline Tellier, le Gouvernement de Wallonie a approuvé en première lecture un projet d'arrêté renforçant les contrôles dans les 31 abattoirs wallons.

Ces nouvelles dispositions prévoient :

- ✓ des contrôles plus fréquents réalisés par des experts vétérinaires désignés dans le cadre d'un marché de services ;
- ✓ le renforcement de la formation du personnel chargé de l'abattage et des responsables "bien-être animal" des abattoirs ;
- ✓ la création d'une autorisation d'abattage qui pourra être suspendue ou retirée en cas d'infraction grave ;
- ✓ des modalités précises d'installation des caméras de surveillance dans les endroits stratégiques. Ces caméras seront obligatoires dans les abattoirs de grande capacité. Pour les abattoirs de faible capacité, l'absence de caméra sera conditionnée à la surveillance d'un vétérinaire officiel durant l'abattage ;
- ✓ l'élaboration de guides de bonnes pratiques.

Pour Céline Tellier, Ministre du Bien-être animal, « *le bien-être animal est une préoccupation croissante dans notre société. Si de plus en plus de nos concitoyens font le choix d'une alimentation plus végétale, la consommation de viande reste importante : il est dès lors indispensable d'améliorer les conditions d'abattage pour limiter la souffrance des animaux d'élevage. Ce projet d'arrêté renforcera la transparence attendue par les citoyens et permettra aussi aux pouvoirs publics de mieux contrôler le respect des normes européennes et régionales en matière de bien-être animal dans les abattoirs* ».

---

### **CONTACT PRESSE :**

**Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER**

0499/20.70.16 – [nathalie.guilmin@gov.wallonie.be](mailto:nathalie.guilmin@gov.wallonie.be)



## **CONTACTS PRESSE**

### **CABINET D'ELIO DI RUPO**

Sylvain Jonckheere | Porte-parole  
0495/74.97.40 – [sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE WILLY BORSUS**

Pauline Bievez | Porte-parole  
0477/38.45.01 – [pauline.bievez@gov.wallonie.be](mailto:pauline.bievez@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE PHILIPPE HENRY**

Sandra Guily | Porte-parole  
0486/32.35.34 – [sandra.guily@gov.wallonie.be](mailto:sandra.guily@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE CHRISTIE MORREALE**

Stéphanie Wilmet | Porte-parole  
0479/44.25.36 – [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE JEAN-LUC CRUCKE**

Stéphanie Wyard | Porte-parole  
0473/80.66.47 – [stephanie.wyard@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wyard@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE CHRISTOPHE COLLIGNON**

Olivier Rubay | Porte-parole  
0473/94.63.14 – [olivier.rubay@gov.wallonie.be](mailto:olivier.rubay@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE VALERIE DE BUE**

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole  
0479/86.05.95 – [jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be](mailto:jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE CELINE TELLIER**

Nathalie Guilmin | Porte-parole  
0499/20.70.16 – [nathalie.guilmin@gov.wallonie.be](mailto:nathalie.guilmin@gov.wallonie.be)